

le Hereford, le Devon, l'Angus. Encore l'économie de ce procédé n'est-elle pas parfaitement établie.

#### Soins à donner aux veaux.

Une demi livre de graine de lin, échantée plusieurs heures d'avance et donnée à la vache pendant le mois qui précède le vêlage, prévient tout accident, pourvu que les vaches ne soient pas trop grasses. Les meilleurs éleveurs de vaches laitières préfèrent séparer immédiatement le veau de sa mère. On ne permet pas même à celle-ci de voir son veau, qui est mis à l'écart est bien essuyé avec un bouchon de paille. On traite la vache et l'on fait boire le veau d'abord 4 ou 5 fois par jour, à des heures régulières. Après quinze jours, on donne du lait écrémé, auquel on ajoute bientôt du jus de foin bouilli, de la soupe aux pois, ou de la farine d'avoine détournée à l'eau chaude. Il faut, pendant tout ce temps, que ces aliments aient la chaleur du lait de vache récemment traité. On donne dès les premiers jours, quelques brins de bon foin sec. Après six semaines, on pourra mettre le veau dans un bon pâturage, où il aura un bon abri contre la pluie et les ardeurs du soleil. On devra continuer le régime ci-haut indiqué pendant trois mois. Du bon foin de trèfle et quelques légumes forment la meilleure nourriture pendant l'hivernement. — *Le Canada.*

#### Choses et autres.

**La perte du temps.**—Que de belles et longues journées nous pardons souvent à des fêtes, à des plaisirs, à des promenades et dont nous ne sentons le prix qu'alors qu'elles sont perdues!!! Et pourtant on dit que nos pères avaient plus de temps à perdre que nous.... Heureux ceux d'entre eux qui n'ont pas vécu assez longtemps pour voir les mauvaises suites qu'a eu leur goût pour les plaisirs.

Un cultivateur qui se plaint de ce que le temps est court et de ce que les saisons se succèdent rapidement et qui laisse ses travaux s'attarder, oubliant qu'un travail assidu prolonge les heures en diminuant la besogne, ne peut réusir. C'est le propre d'un indolent.

**Quelques vérités.**—Une chose qui frappe de prime abord chez les cultivateurs canadiens, c'est leur apathie pour tout ce qui concerne leur état.

La province possède, il est vrai, un conseil d'agriculture; outre le conseil d'agriculture, nous avons la presse qui s'occupe incidemment d'agronomie et qui fait de son mieux pour en faire comprendre l'importance aux cultivateurs.

Mais la masse de ceux-ci que fait elle?

Rien, son indifférence est non-seulement traditionnelle mais proverbiale.

Chez elle, la routine domine en maîtresse et paralyse jusqu'à la pensée!

Pas de raisonnement, pas d'observations, pas même d'économie. Elle vit comme elle cultive, au jour le jour, sans souci du passé comme de l'avenir, et vague la galère.

Ainsi est-il rare de voir la masse de nos cultivateurs s'enrichir; les trois quarts et demi végètent et s'endettent.

La passion du cultivateur canadien est le cheval. C'est l'objet de ses rêves, de son ambition. Toute sa gloire est là. Il ne parle que de cela du premier janvier au trente de décembre. Ce qui n'empêche pas que chacun vante son cheval comme la perle du canton et qu'il se fait peu de chose en général pour l'amélioration de la race. Discussions vaines, passe-temps futile, plutôt digne de maquignons que de gens sérieux.

On a reproché au cultivateur canadien de se livrer au luxe. Faut s'expliquer. Il y a encore ici un travers absolument incompréhensible. Le luxe du cultivateur, savez-vous où le prendra? Il est tout dehors et consiste en belles toilettes, en belles voitures, en beaux harnais! Un garçon d'habitant bien habillé, bien attelé, voilà le *vec plus ultra* de l'espèce. Mais rendez-vous à la maison de ce gaulant qui, le dimanche, éblouit vos regards à la porte de l'église, par les plaques étincellantes

de son harnais, le poli de sa voiture et le faste de ses habits—qu'y trouvez-vous?

Une maison vide de meubles ou à peu près. Vous n'y voyez que l'indispensable banc, des seaux, outre le poêle, les lits, et la table dépeinturée par l'usage de deux ou trois générations. Voilà tout!

Est-ce là du luxe? ce n'est pas même le confort; mais c'est la vérité toute nue.

Pourquoi donc cette simplicité dans l'intérieur de la famille du cultivateur, cet étalage houpillant lorsqu'elle se montre au dehors?

Je laisse la réponse à qui de droit. Moi je ne comprends le luxe que d'une manière pour le cultivateur, c'est d'abord:

Une terre bien cultivée selon toutes les règles de l'agriculture raisonnée;

Des animaux de races bien soignés, bien gras;

Des bâtiments bien entretenus, où les engrais sont utilisés, où tout est dans l'ordre.

Une maison confortable qui rend l'existence agréable à la famille.

Une comptabilité en règle dans laquelle ne figure au passif aucune hypothèque au compte de magasin.

Un système agricole par lequel pas une minute n'est perdue, selon la devise anglaise: *time is money.*

N'est-ce pas que cela vaudrait infiniment mieux que la routine actuelle?—V. G.—*Le Monde de Montréal.*

#### RECETTES

##### Boucher les fentes d'un poêle.

Pour boucher les fentes d'un poêle, faites une pâte composée d'égale quantité de cendre et de sel délayée à l'eau, et peu importe que le poêle soit chaud ou froid, appliquez-la dans les fentes.

##### Empêcher la bière de s'éventer.

Pour empêcher votre bière de s'éventer ou de se gâter par l'action de l'air qui s'y introduit dans le baril, mettez dans le quart une quantité de petits cailloux lavés qui remplisse le vide que laisse la boisson que vous retirez. Par ce moyen votre bière sera toujours fraîche.

#### AVIS

### VENTE DE TERRES POUR TAXES

PROVINCE DE QUEBEC,  
Municipalité du comté de Kamouraska. }

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par moi, sousigné, que les terres ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique, au village de Kamouraska, en la salle où le Conseil municipal du comté susdit tient ses sessions, MERCREDI, le CINQUIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut de paiement des taxes auxquelles elles sont affectées et des frais en résultant, savoir:

Municipalité de la paroisse de St-André:

1. Une terre de cinquante-six arpents en superficie, située dans le sixième rang de la paroisse de St-André, en le comté de Kamouraska, étant le numéro cinq cent trente-trois, mentionné au cadastre officiel pour la dite paroisse de St-André, appartenant à Achille Marchand, absent.

Taxes municipales.....	\$6.35
Taxes scolaires.....	0.74

Montant dû..... \$7.09

2. Une terre de quarante-deux arpents en superficie, située au sixième rang de la paroisse de St-André, comté de Kamouraska, portant le numéro cinq cent quarante-quatre, sur le cadastre officiel pour la dite paroisse de St-André, appartenant à François Ouellet, absent.

Taxes municipales.....	\$4.89
Taxes scolaires.....	0.42

Montant dû..... \$5.31